ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Russie

Question écrite n° 40680

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conditions actuelles d'adoption en Russie par des parents français. À la demande des autorités russes, un traité bilatéral franco-russe sur la coopération dans le domaine de l'adoption a été signé à Moscou, le 11 novembre 2011, afin que toutes les demandes s'effectuent par l'intermédiaire de l'Agence française de l'adoption ou des organismes autorisés pour l'adoption. Mais, alors que la procédure de ratification par les parlementaires russes a été achevée en juillet 2012, permettant au Président Vladimir Poutine de signer le décret de ratification dès le 28 juillet 2012, le texte n'a toujours pas été soumis à l'approbation du Parlement français. Cette situation pénalise fortement les adoptants français qui attendent très légitimement la ratification de ce traité par notre pays. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Le gouvernement s'efforce d'accélérer la procédure de ratification du traité franco-russe de coopération dans le domaine de l'adoption internationale signé en novembre 2011. Le projet de loi de ratification a été adopté le 31 octobre dernier par l'Assemblée nationale. Il devrait être soumis sans débat au Sénat le 18 décembre prochain et son entrée en vigueur pourrait intervenir à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

Données clés

Auteur : M. Dominique Le Mèner
Circonscription : Sarthe (5e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40680
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 octobre 2013, page 10932
Réponse publiée au JO le : 10 décembre 2013, page 12876